

## Annexe 2

### Procès-verbal de la DDT

---

Document de travail



## Procès Verbal de constatation et de visite administrative

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

N° RA : 203-2023-PEMA  
CTRL-67-2023-00292

Adresse : 14 rue du Maréchal Juin - Cité Administrative Gaujot - CS 50016 - 67084  
STRASBOURG Cedex

Affaire suivie par : Alexandre HENRY / Amandine GUERSING

Nb de pièces jointes : 1

Téléphone : 03 88 88 91 05

Courriel : alexandre.henry@bas-rhin.gouv.fr / amandine.guersing@bas-rhin.gouv.fr

**VU** le Code de l'environnement, en particulier :

- les articles L.171-1 et suivants, relatifs aux contrôles administratifs,
- l'article R.214-1, relatif à la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration ;

### Nous, soussignés

**Nous, soussignés M. Alexandre HENRY et Mme. Amandine GUERSING** affectés à des missions de contrôle au service de l'environnement et des risques de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, déclarons nous être transportés le 7 novembre 2023 sur le site du projet de village d'entreprises - DUVAL sur la commune de Soufflenheim.

Cette visite a pour but d'évaluer le caractère humide du site visé afin de pouvoir confirmer l'étude de caractérisation de la zone humide, effectuée par le bureau d'étude ARCHIMED Environnement (dossier D2022-148-27/10/2023 – dont l'expertise terrain a été effectuée le 14/08/2023).

La visite de terrain débute à 9h30 et finit vers 12h00.

### État des lieux à l'arrivée

Le site est accessible.

### Constatation

Nous avons constaté que l'emprise du site en friche est conforme à ce qui est déclaré dans le dossier D2022-148-27/10/2023.

La date du contrôle n'étant pas optimale pour l'examen de la végétation, tel que le prévoit l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, nous n'avons pas effectué de placette d'examen de la végétation en contre expertise mais avons néanmoins réalisé un examen sommaire visuel de celle-ci.

Cet examen est globalement conforme aux relevés du dossier D2022-148-27/10/2023. Cependant, on remarque la présence de nombreux phragmites (*Phragmites australis* (Cav.) Trin. ex Steud. 1841) dans la zone envahie par les solidages avec des secteurs où la prédominance de ces premiers pourrait être indicatrice de zone humide. Le dossier n'a pas effectué de placette d'examen de la végétation dans cette

V:\04\_SER\04\_Territoires\COMMUNES\SOUFFLENHEIM\LO\_EA\UCasparC\Audi\visite scene SOUFFLENHEIM HRV\site du 07 11 2023\PV\_visite\_scienc  
Soufflenheim\_vu7C.odt  
Direction départementale des territoires  
Té : 03 88 88 91 00  
www.bas-rhin.gouv.fr  
Cité administrative Gaujot, 14, rue du Maréchal Juin CS 50016 67084 Strasbourg Cedex

zone.

Nous avons par ailleurs effectué 5 sondages pédologiques en vue de conclure sur le caractère humide de la zone dans le respect de l'arrêté précité.

4 sondages sur les 5 effectués ont été diagnostiqués comme étant humides (cf. annexe). Ces conclusions sont en grande partie contraires aux conclusions faites dans le dossier D2022-148-27/10/2023.

L'étude de caractérisation de la zone humide effectuée dans le dossier D2022-148-27/10/2023 doit donc être amendée.

Après lecture faite, nous signons le présent procès verbal de visite pour valoir conformité des opérations décrites.

Fait, clos et retranscrit à Strasbourg, le 9 novembre 2023

Alexandre HENRY



Amandine GUERSING



**Planche photographique de la visite de la DDT du 07/11/2023**





**DDT 1 – hors périmètre immédiat du projet**





Traits redoxiques débutant dès les premiers cm, s'intensifiant en profondeur  
 Traits réductiques à partir de 50 cm  
 → GEPPA V

**DDT 2**



Traits redoxiques débutant à 20 cm, s'intensifiant en profondeur  
 Traces réductiques à partir de 40 cm  
 → GEPPA V ou VI

### DDT 3



Traces redoxiques débutant à 30 cm, non significatives  
→ IVc ou inférieur

### DDT 4





Traits redoxiques débutant à 20 cm, s'intensifiant en profondeur  
Traits réductiques à partir de 45 cm  
→ GEPPA V

#### DDT 5



Traces rédoxiques débutant dès les premiers cm, s'intensifiant en profondeur  
Traits rédoxiques significatifs à partir de 30 cm  
Traits réductiques à partir de 50 cm  
→ GEPPA IVd

**Photographies de la zone envahie par les solidages**

